

AVIS D'IMPÔT 2020

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. BOULOGNE-SUR-GESSE-BLAJA
RUE DU BARRY D'EN BAS BP16
31350 BOULOGNE SUR GESSE

1290-020159-0002-04

eco'pli 86 POITIERS PIC 30.09.20 CI 1500

MME DUVAUX SYLVIE
ENGOUDENNE
31230 ANAN

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

Règle le 15/10
cha no 0000 784

Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 96 669 919 120
Référence de l'avis : 20 31 4002543 36

Numéro de propriétaire : 008 C00107J

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 4321 MDFHJL
MME CASTAGNOLI SYLVIE JEANNINE Y

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 24/08/2020
Date de mise en recouvrement : 31/08/2020

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2020

1 099,00 €

Vous pouvez payer et adhérer au prélèvement à l'échéance en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous avant le 15/10/2020 à l'aide de l'enveloppe jointe au centre d'encaissement mentionné. Le prélèvement sera effectué dès réception.

Important : si vous avez fait une demande d'adhésion au prélèvement en 2020, celle-ci n'a pas pu être traitée par nos services en raison de la crise sanitaire. Veuillez nous en excuser.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

révisée.

Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

avis d'impôt, dans « Votre espace particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > Impôts, taxes... > Quels impôts dois-je payer ?

détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon impôt > Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Voir explications à la rubrique « Comment payer votre impôt ? »

Le calcul du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, les modalités de mise en œuvre de ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la Direction des Finances Publiques ».

Les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Conformément à l'arrêté du 18 août 1984 relatif à la mise à la disposition des centres des impôts fonciers des moyens informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation relative aux taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales - art. L. 133 B du livre des procédures fiscales - Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au